



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 81359

Texte de la question

M. Marc Dolez s'inquiète auprès de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi des vellétés de la Commission européenne qui entend imposer un changement de statut de la SNCF, sous prétexte qu'elle serait avantagée par rapport à la concurrence du fait d'une garantie implicite que lui accorde l'État français. Il demande avec insistance au Gouvernement de s'opposer résolument à cette orientation qui ne pourrait qu'aboutir à la casse du service public.

Texte de la réponse

Le 31 mai 2010 devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement a rappelé qu'il n'avait nullement l'intention de modifier le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial de la SNCF. Ce statut ne confère à la SNCF aucune garantie de la part de l'État. Par conséquent, vis-à-vis des autres entreprises du secteur, la SNCF ne bénéficie d'aucun avantage en lien avec les conditions de son financement. Enfin, aucun texte communautaire n'impose ou n'interdit de statut particulier pour les entreprises du secteur ferroviaire. L'existence d'une entreprise publique dans un domaine dérégulé n'est pas, en elle-même, de nature à fausser la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81359

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6517

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9380